



### **Comment remplir la demande de licence.**

Vous êtes déjà adhérent du club : cochez la case 'Renouvellement' et indiquez votre numéro de licence.

Vous êtes nouveau et vous souhaitez adhérer au club : cochez la case 'Première adhésion'

Pratique : cochez la case qui correspond à vos souhaits.

Formule de licence : Si vous ne souhaitez pas faire de courses dites 'Cyclosporatives', cochez la case 'Vélo Rando'. Dans le cas contraire cochez la case 'Vélo Sport'.

Type d'assurance : après avoir lu les garanties proposées, cochez la case qui vous convient.

**Certificat médical (CMNCI)** : la loi sur le sport et le décret d'application N° 2016-1157 du 26/08/2016 oblige chaque personne demandant une licence sportive à fournir un **Certificat Médical de Non Contre-Indication** à la pratique du sport concerné lors de la demande de la première licence au club. Pour les personnes souhaitant participer à des compétitions avec prise de temps ou classement ce CMNCI doit être renouvelé tous les ans. Dans le cas contraire il doit être renouvelé tous les 5 ans avec pour chaque renouvellement annuel de licence dans cette période une déclaration sur l'honneur que le demandeur ne souffre d'aucune pathologie pouvant mettre sa santé en danger. C'est pourquoi il vous faut remplir le document AUTO QUESTIONNAIRE CERFA QS-SPORT\_15699 que nous vous avons fourni.

Si vous avez choisi la formule de licence 'Vélo Rando' et que c'est votre première licence ou que le dernier CMNCI date de 5 ans, cochez la case 'Je fournis un certificat médical de moins de 12 mois'. Si votre dernier CMNCI date de moins de 5 ans, vous devez renseigner le document CERFA et si vous n'avez **aucune réponse OUI** au questionnaire, cocher la case 'J'atteste sur l'honneur...'. Dans le cas contraire vous devez fournir un CMNCI. Le document CERFA est confidentiel et ne doit pas être communiqué au club.

Si vous avez choisi la formule 'Vélo Sport', le CMNCI est obligatoire tous les ans et doit explicitement indiquer qu'il est pour une pratique compétitive.

Bien entendu même si vous avez choisi la formule 'Vélo Rando' rien ne vous empêche de fournir un CMNCI chaque année.